

CANTON DE VIC

Marie-Christine Gilliot et Jean-Noël Lecoultre (Fn)

La jeune motivée et le briscard



Nous poursuivons notre série de portraits croisés des conseillers départementaux. Cette semaine, le binôme de Vic-sur-Aisne, constitué de Marie-Christine Gilliot et de Noël Lecoultre.

«Bonjour, M. Grasset, ma voiture est en panne et je suis coincée chez Feu vert à Soissons. Et vous, vous êtes encore à Soissons ? Dans ce cas, vous pourriez m'emmener sur le lieu de rendez-vous.» Ah ? Mais moi, j'y suis presque, à Leuilly-sous-Coucy. «D'accord, je fais demi-tour», lui dis-je. En regagnant la Cité du Vase, je comprends pourquoi, habituellement, je ne pars jamais en avance... Ça y est, j'arrive au garage. Marie-Christine Gilliot, conseillère départementale FN du canton de Vic-sur-Aisne, m'accueille, un peu gênée : «Finalement, la voiture a redémarré, je vous ai fait revenir pour rien. Je suis désolée.» Bon. Eh bien, retournons à la mairie de Leuilly, où Noël Lecoultre, son binôme au Département, nous attend. Sur le parking de la mairie, Noël est là, accompagné de Paul-Henry Hansen-Catta, conseiller régional FN, qui dit être là «par hasard, j'étais pas loin, à Tergy-Sorny, alors je suis venu, mais je n'interviendrai pas dans la discussion». Bon. Christian Zakryenski, maire de Leuilly-sous-Coucy, ouvre les portes de la salle de conseil en réfection, pour laquelle Marie-Christine Gilliot a fait activer le Contrat départemental de développement local (CDDL). «Je fais une partie des travaux moi-même», précise le maire. Voilà, l'entretien préalable à la publication d'un portrait croisé du binôme départemental de Vic commence. Avec deux invités qu'on n'attendait pas : Paul-Henry Hansen-Catta et le maire de Leuilly, qui se sont attablés.

Comment le duo vainqueur au premier tour - le seul de l'Aisne - aux cantonales de mars 2015 a-t-il été mis en relation ? «C'est grâce à Franck Briffaut», résumait Marie-Christine Gilliot et Noël Lecoultre, sondés séparément par le secrétaire départemental du FN, maire et conseiller départemental de Villers-Cotterêts, élu lors

du même scrutin. Noël Lecoultre, qui a déjà participé à deux élections cantonales sur le canton de Vic-sur-Aisne (avant la fusion avec le canton voisin de Coucy-le-Château), est tout désigné pour partir à la conquête. «En 2011, j'ai été battu par le socialiste Jean-Luc Moraux, se souvient-il. Mais j'ai atteint plusieurs fois le second tour. Je me souviens aussi m'être présenté contre mon propre maire...» L'habitant de Dommiers avait en effet ferraillé avec le maire Jean-Pascal Berson, candidat de la droite, actuel président de la communauté de communes de la Vallée de l'Aisne. Bref, Noël Lecoultre, même dans un canton élargi, est incontournable, avant ces élections départementales.

Mais il lui faut une binôme. Franck Briffaut lui trouve la perle rare, en la personne de Marie-Christine Gilliot, qu'il contacte dans l'urgence. «Je ne voulais pas y aller, au début, mais en deux semaines, j'avais changé d'avis, en assistant aux réunions de conseil municipal où siégeaient des élus du Front national. Et puis Franck Briffaut a su me convaincre.» Quand il la sollicite, en janvier, elle le connaît depuis deux ans. Elle l'a rencontré «par personne interposée, dans une réunion de militants du FN, à Fère-en-Tardenois» : «Me sachant soutenue par quelqu'un comme lui, je n'avais plus de doute.»

Voici donc Marie-Christine, assistante commerciale dans l'automobile, associée à Noël Lecoultre, brancardier depuis 1982 à l'hôpital de Soissons, pour tenter d'emporter le canton, face à un adversaire unique : le binôme d'union de la gauche, constitué du sortant Jean-Claude Dumont, maire de Coucy-le-Château, et de Chantal Mouny, maire de Montigny-Lengrain, Sans pression. «Au pire, on perd», commente Noël. «Moi, j'y croyais, reprend Marie-Christine. Je m'attendais même

à cette victoire au premier tour. J'aurais même été surprise que ça ne passe pas.» A l'arrivée, Marie-Christine Gilliot et Noël Lecoultre sont élus avec 53,81% des suffrages exprimés, avec un taux de participation de 57,12% (8692 votants sur 15218 inscrits). «Les sortants ont été sanctionnés par les électeurs», estime Noël Lecoultre. «Ils étaient sûrs de leur victoire», ajoute Marie-Christine, qui se souvient d'une campagne tranquille. «On ne nous a pas jeté de peaux de banane. C'était même inquiétant, cette absence de coup bas. En même temps, nous non plus, on ne les a pas attaqués de front.» Marie-Christine estime avoir ratissé le terrain autant qu'il était possible : «On est allé chercher les gens où ils étaient. On a visité toutes les communes et tous les hameaux.» Pour Noël Lecoultre, battu deux fois auparavant, la victoire vient de loin : «J'ai d'abord été simple militant au Front national. Puis colleur d'affiches. Puis j'ai fait du boitage. Et je suis entré au service de sécurité du parti.» «Noël est davantage connu que moi, reconnaît Marie-Christine. Pendant la campagne, je me suis focalisée sur les commerçants.» Depuis son élection, le duo tient permanence à Vic et Reissons-le-Long : «Il faut qu'on soit plus présent dans le nord du canton.»

Jonglant avec ses horaires de jour ou de nuit, Noël Lecoultre se concentre sur le social, quand Marie-Christine Gilliot prend à bras-le-corps les problématiques d'emploi, de réinsertion, de patrimoine, de routes : «Je suis intervenue pour Bichancourt et Septvaux, des lieux accidentogènes.» Tous deux ont pour objectif d'empêcher l'extinction de la vie rurale, menacée par les fermetures de commerces, de services, de classes scolaires...

Et comment leur duo est-il accueilli par les maires du canton ? «Je m'attendais à recevoir des tomates, ou alors à l'ignorance, il n'y a qu'un seul élu qui refuse de travailler avec nous. C'est Jean-Claude Dumont. Je crois qu'il a une dent contre nous. Sinon, les autres maires qui s'étaient publiquement exprimés contre nous ont fini par nous accepter. Certains ont précisé qu'ils nous recevaient chez eux par démocratie. Ça fait seulement 6 maires sur 50 qui nous acceptent difficilement. C'est bon signe, pour une deuxième année. De toute façon, il y a toujours moyen de s'entendre, quand on parle d'environnement, par exemple.» «Chaque fois qu'un maire, qu'un habitant, ou une association nous demande de dénouer un problème, on essaie», résume Noël Lecoultre.

Quelles sont les relations avec les autres camps politiques, au sein du conseil départemental ? «Deux conseillers sont vraiment hostiles au FN, résume Marie-Christine. Ce sont des élus de gauche. Mais quand même, il nous arrive de partager le café ensemble, jusqu'à ce que les convictions reprennent le dessus et que la personne se dise : "Attention, ils sont du FN, ne parle pas avec eux." Les élus de droite nous parlent, mais ne s'attardent pas non plus. Enfin, en général, tout le monde joue le jeu.»

Plus largement, l'attention des deux conseillers FN est rivée vers 2017 et la présidentielle, où ils font de Marine Le Pen une gagnante potentielle. «Les sondages montent», note Marie-Christine. «On n'a jamais été aussi proche de l'emporter», estime Noël. Paul-Henry Hansen-Catta, muet jusque-là, intervient : «Hollande fait le pari d'une droite déchirée, qui l'amènerait au second tour face au FN, où il compte sur le report des voix de droite. Mais dans ce cas de figure, il n'est pas dit que le front républicain fonctionne.» Marie-Christine Gilliot et Noël Lecoultre, vainqueurs contre la gauche au premier tour, sont là pour en témoigner.

G. G.

MARIE-CHRISTINE GILLIOT

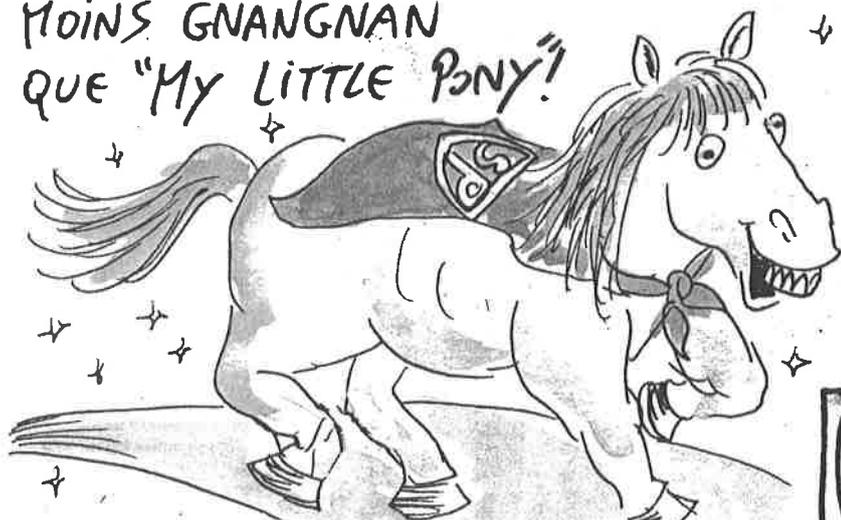
- 30 ans, habite Soissons depuis quatre ans. Originnaire de Mayenne - chargée de clientèle dans le secteur de l'automobile, chez Volkswagen à Villers-Cotterêts. Titulaire d'un master en relations internationales en entreprise - première participation à une élection. Adhère au Front national depuis 2014. Sympathisante depuis seize ans - passionnée de chasse et d'équitation.

NOËL LECOULTRE

- 60 ans, veuf, père de quatre enfants - brancardier au centre hospitalier de Soissons depuis 1982 - 2 fois candidat aux élections cantonales. Adhère au Front national depuis 1995

DÉLIRE EN BD

MOINS GNANGNAN
QUE "MY LITTLE PONY!"



SUPER PONEY

LE SUPER
HÉROS DONT
L'AISNE AVAIT BESOIN!

À BRUYÈRES-ET-MONTBÉRAULT, un poney nommé TOTEM s'est enfui de son enclos pour alerter les habitants qu'un cheval était blessé après une bagarre avec un de ses compères. Grâce à son intervention, le cheval a pu être sauvé par ses maîtres.



SANS L'INTERVENTION
DE TOTEM, JE
SERAIS SÛREMENT
MORT...

CHEYENNE, CHEVAL SAUVÉ

Grâce à son acte héroïque, le courageux poney sera sûrement décoré de la Médaille du département par Bibi FRICOTEAUX.



BOUGE PAS, XAVIER
BERTRAND ARRIVE!

Les pompiers de l'AISNE, souvent surmenés, pourront travailler plus sereinement.



CAPITAINE! UN
INCENDIE À
VILLERS-
COTTERETS!

PAS DE PANIQUE!
SUPER PONEY EST
SUR LE COUP!



Et bientôt, c'est aux Jeux
Olympiques de Tokyo 2020
que TOTEM fréquentera
les plus grandes stars!

Il faut certes un peu de délire pour y croire, mais au moment où on apprend que la PICARDIE est l'une des régions les plus touchées par l'alcoolisme, ça reste plausible...



ET LÀ... SUPER PONEY...
MÉDAILLE D'OR AU SAUT
À LA PERCHE!...

HIC...

ENVIRONNEMENT

Un dépôt de carburant devrait bientôt s'installer à Berry-au-Bac

La commune de Berry-au-Bac envisage de céder une parcelle à une société pour qu'elle y implante une zone de stockage de carburant. Inquiets, des riverains se mobilisent.

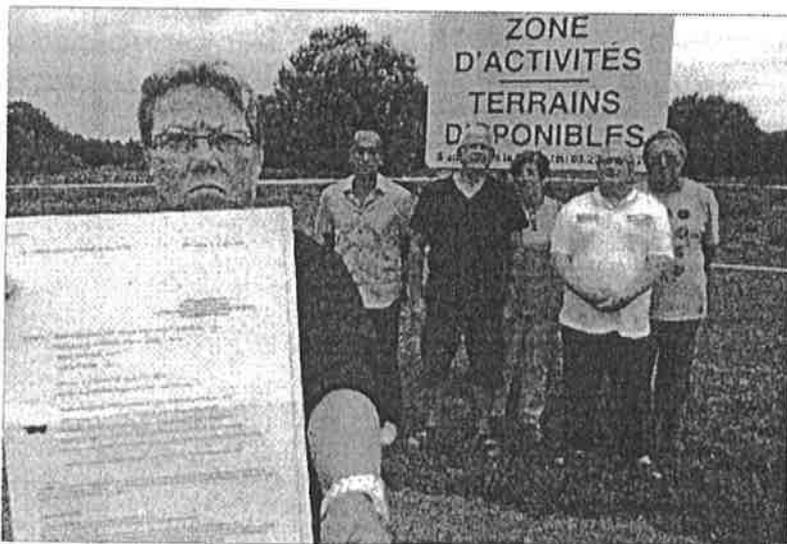
L'ESSENTIEL

- Une zone de stockage de carburant devrait voir le jour dans la commune de Berry-au-Bac.
- Plusieurs cuves seront installées pour une contenance totale de 470 m³. Gasoil, fioul domestique et carburant à destination des tracteurs seront stockés. L'ensemble accueillera une station-service en libre service accessible aux particuliers.
- Des riverains s'opposent au projet dénonçant des risques. Ils s'attendent aussi du faible prix de vente du terrain communal.

Le bruit, la circulation, les camions, les habitants de Berry-au-Bac ont appris à vivre avec. Les risques industriels, aussi, la commune compte des silos et une usine d'engrais. Seulement voilà, quand ils ont appris, il y a peu, que leur village se préparait à accueillir une zone de stockage et de distribution de produits pétroliers, leur sang n'a fait qu'un tour. Denis Houssin habite la commune depuis dix-huit ans, rue du Colonel-Vergeze pour être précis. Pas besoin de sortir une carte d'état-major pour trouver cette rue, c'est tout simplement le nom donné à cette partie de la RD 1044.

Lorsqu'il sort de chez lui, à droite il voit les silos et face à lui, une pâture où paissent des chevaux. Enfin plus pour longtemps « Il s'agit de terrains communaux, ils devaient accueillir une zone artisanale. La commune vient de les céder à une société qui en fera une zone de stockage de produits pétroliers ! », explique Denis Houssin. Un changement de destination qui inquiète. L'homme en compagnie d'un petit groupe d'habitants de la commune est parti en quête d'informations supplémentaires. Ce qu'ils ont découvert ne les a pas rassurés du tout. « Dans le projet on parle d'une capacité de stockage de 470m³ répartis dans six cuves. C'est énorme ! » détaille l'habitant.

Son collègue Christian Brasseur rappelle qu'une station-service classique en campagne possède des cuves d'une capacité de 30 000 litres. « 470 m³, c'est 470 000 litres. Je le suis, j'ai travaillé dans ce domaine ». Dans ces cuves, il est prévu de stocker du fioul domestique, du gasoil et de l'essence. L'installation permettrait aux poids



Les riverains sont bien décidés à se battre pour que l'installation des cuves ne se fasse pas.

lourds et aux tracteurs de se ravitailler nuit et jour dans la commune. « Ici, des camions pourraient aussi faire le plein de fioul domestique à destination des particuliers », précise Christian Brasseur.

Une pétition suivie d'un recours gracieux

Les habitants hostiles au projet grettent le mystère entourant la transaction. « Au départ, dans le petit

magazine communal, on nous annonçait la création d'une station-service, en avril. L'information nous est parvenue que par petits bouts, ce n'est qu'en juillet qu'on s'est rendu compte de la gravité de la situation », explique Karim El Arkouti, installé dans la commune depuis deux ans. « on a fait venir le maire, on lui a présenté la lettre que nous avions rédigée, lui spécifiant que nous avions entrepris de faire le tour des habitants du village. »

Renonçant à modifier son projet, l'élu a néanmoins convié la population à une réunion d'information début août à laquelle s'est rendue une grosse soixantaine de personnes. « L'argument principal développé ce soir-là est que ce projet se finit pour le bien de la commune », explique Denis Houssin. Peu sensible à cet argument, le petit groupe de contestataires craint surtout de voir le trafic routier augmenter, en raison de la

« On veut nous faire croire que la zone artisanale n'est plus possible, alors que si »
Denis Houssin, riverain

présence de la station-service dédiée aux poids lourds. « Et puis quel de la sécurité ? Nous avons un périmètre de sécurité imposé par la présence du silo, poursuit Denis Houssin, enfin qu'en sera-t-il des odeurs ? » Pour lui toutes ces questions, méritent des réponses plus précises que celles qu'il a pu obtenir jusque-là. Le riverain pointe une autre réserve, elle concerne, cette fois le prix de vente de la parcelle. « L'ensemble du terrain, soit 8 800 m², a été estimé à 8 900 euros, un montant qui nous semble bien léger, au regard du terrain » s'étonne l'habitant. De plus, si la commune est en mesure de donner ce prix de vente, elle est bien incapable, selon eux, de livrer une fourchette des recettes escomptées. « Elles risquent de ne pas être très élevées, d'autant que le siège social de l'entreprise ne se situe pas dans la commune. » Après avoir fait signer une première pétition, à près de 200 personnes, les opposants envisagent un recours gracieux contre le permis de construire. Ils sont bien décidés à se battre contre ce qu'ils estiment être « une bombe à retardement ».

MARIE-PIERRE DUVAL
► Contactée, la société Champ Énergie n'a pas répondu à nos sollicitations.

« Toutes les précautions ont été prises »

Marie-Christine Hallier, maire de Berry-au-Bac, ne s'attendait pas à une telle réaction. « Depuis plusieurs années, nous avions le projet de faire de cette parcelle une zone d'activités. Une étude de la Seda avait chiffré l'aménagement à 600 000 euros. Un chiffre important pour une commune comme la nôtre. Surtout que nous n'avons aucune certitude de trouver des personnes souhaitant s'installer chez nous », explique la maire. Lorsqu'elle est contactée par Champ Énergie, Mme Hallier pense avoir trouvé la solution idéale pour aménager cette parcelle en bordure de la D 1044. « La société achète à un prix modique, certes, mais elle se charge de tout, nous n'aurons rien à débours », détaille-t-elle. Comme son adjoint, Gérard Debeaufort, elle ne voit que des avantages à cette installation, « la population pourra enfin bénéficier d'une station-service. Pour faire le plein il faut aller à Cormicy ou Cuignicourt, c'est un véritable service qui nous arrive. » Concernant les risques, Gérard

Debeaufort fait confiance aux services de la préfecture. « S'il y avait le moindre risque, l'autorisation aurait été refusée. De plus l'ensemble sera encadré par des arbustes, cela devrait limiter les nuisances visuelles et olfactives » argumente l'adjoint. Quant à l'augmentation du trafic routier, les deux élus n'y croient guère. « Les camions ne vont pas quitter l'autoroute pour faire un détour par chez nous, et puis, en ce qui concerne la livraison du fioul domestique, les camions ne circuleront que de jour, ils feront au maximum deux remplissages par jour » poursuivent-ils. À ceux qui s'étonnent du prix modique de la transaction, Mme Hallier rappelle que pour fixer un prix, une commune doit respecter certaines règles. « D'après le notaire, le prix du m² est compris entre 1 et 1,50 euro. Il ne s'agit pas de terrains constructibles, je le rappelle. À titre d'exemple, à Cuignicourt, pour un terrain aménagé, il en coûte 8,10 euros du m². Là on vend le terrain tel quel » explique Mme Hallier.



Marie-Christine Hallier et son adjoint Gérard Debeaufort ne comprennent pas la réaction des habitants.

La maire souligne également que ce projet, voté à l'unanimité en conseil municipal, les a séduits car l'implantation pourrait se faire très rapidement. De son côté Gérard Debeaufort note que la pétition qu'ils ont reçue n'a été signée finalement que par 95 des 265 foyers et encore certains ont signé deux fois !

ENVIRONNEMENT

L'Aisne est le département le plus colonisé par le raton laveur

L'Aisne est le territoire de prédilection de ce mammifère d'origine nord-américaine. Également présent dans une partie de la Marne et des Ardennes, il n'est pas le bienvenu.

L'ESSENTIEL

- UN ARRÊTÉ FRANÇAIS DE JUIN et une directive européenne de juillet derniers rappellent que le raton laveur est un animal nuisible qui bouleverse les écosystèmes et représente un danger pour la biodiversité.
- IL EST, À CE TITRE, autorisé de le chasser ou de le capturer en vue de son élimination tout au long de l'année.
- L'AISNE EST LE DÉPARTEMENT français le plus colonisé depuis que les Américains ont laissé cet animal en quittant la base de Laon-Couvron en 1966.

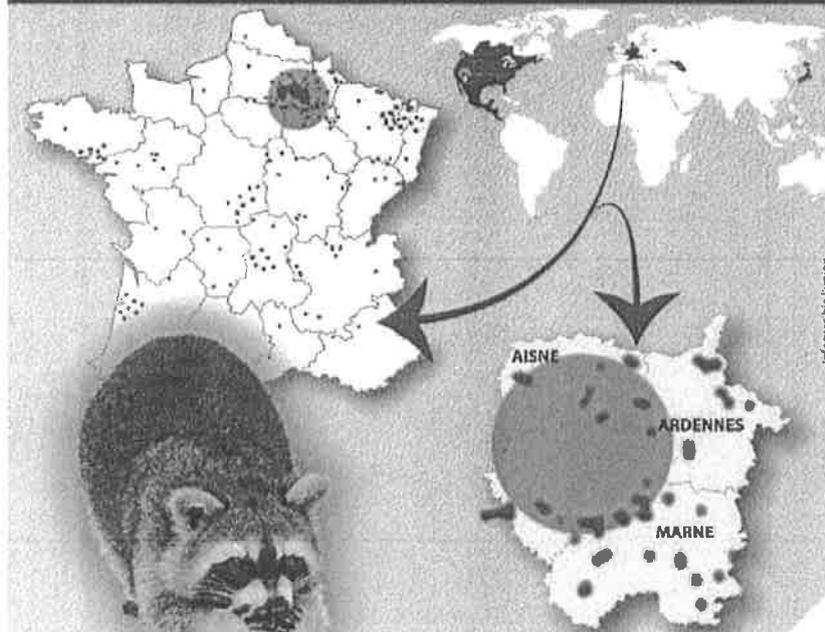
■ Sur la saison 2014-2015, quelque 2 136 ratons laveurs (leur nom vient du fait qu'ils frottent leurs proies entre leurs pattes) ont été « prélevés », c'est-à-dire tués, dans l'Aisne. Soit très exactement 950 de plus que pendant la saison précédente. Une majorité de ces animaux ont été capturés par piégeage : on les attire avec des appâts dans des boîtes métalliques, dites « à fauve » avant de les supprimer. « La loi interdit de relâcher un animal nuisible », explique Nicolas Voyard, responsable de la communication à la fédération des chasseurs de l'Aisne.

Oui, le raton laveur, en dépit de sa mignonne petite tête masquée (on le surnomme le « bandit masqué »), bien qu'il soit l'emblème du parc national de Guadeloupe et qu'il fut celui des JO de Lake Placid, qu'il soit accessoirement héros de dessins animés, le raton laveur fait partie de la liste des animaux nuisibles, au même titre que le sanglier, la belette, le renard, le pigeon ramier et quatorze autres espèces dûment répertoriées par le ministère de l'Environnement français.

« Une espèce qui prend la place d'autres animaux »

Il figure également en bonne place au catalogue des 37 espèces indésirables et à combattre (végétales et animales) mis à jour le 13 juillet dernier par la Commission européenne, dont le règlement s'applique aux 28 États membres. À la Maison du parc régional de la Montagne de Reims, site sur lequel prolifère un foyer important de ratons laveurs, Delphine Semin, chargée de mission en milieu naturel, rappelle qu'il s'agit d'une espèce exogène. « Elle

LA RÉPARTITION DES RATONS LAVEURS EN FRANCE, DANS LE MONDE ET NOS RÉGIONS



L'expansion du raton laveur dans l'Aisne remonte aux années soixante.

se sent très bien chez nous, s'y développe, mais prend la place d'autres animaux.» À la fédération des chasseurs de la Marne, on insiste sur le caractère non inféodé du raton laveur qui se comporte comme

chez lui, tout en perturbant allégrement l'écosystème existant. Il est donc clairement désigné comme une menace pour la biodiversité. Classé comme omnivore, le procyon lotor (son nom scienti-

fique) est en réalité un prédateur qui s'attaque à quantité d'autres animaux, des amphibiens (têtards, grenouilles, etc.), à d'autres petits mammifères (écureuils, lapereaux...), poissons et même oi-

« C'est une espèce opportuniste capable de s'adapter à tous les milieux. » Nicolas Voyard, fédération des chasseurs de l'Aisne

seaux puisqu'il grimpe dans les arbres pour piller les nids et en dévorer les œufs et les oisillons. Il est aussi friand de fruits et de céréales. Comme beaucoup d'autres animaux, il peut véhiculer des maladies. Sans compter que le raton laveur ne serait pas aussi gentil que ça. Certes, il s'apprivoise très bien (des particuliers en font d'adorables animaux de compagnie, y compris dans la région) mais, à l'état sauvage, « il est agressif, violent et montre facilement les dents », résume Delphine Semin. Bref, le portrait qu'on en dresse en Europe n'est guère flatteur.

« Le raton laveur n'est pas menacé par d'autres prédateurs »

« C'est une espèce opportuniste capable de s'adapter à tous les milieux. Elle constitue un véritable problème pour nous. Par sa présence, il instaure une compétition entre les prédateurs qui s'attaquent à davantage de proies, entraînant une disparition d'autant plus importante de ces dernières que le raton laveur est en pleine expansion et qu'il n'est pas menacé par d'autres prédateurs. Heureusement qu'il ne se reproduit pas à la vitesse des lapins car nous serions littéralement envahis ! », analyse Nicolas Voyard.

D'où la nécessité de « réguler » cet animal. La réglementation française, en vigueur depuis des années et rappelée dans un arrêté du 28 juin dernier, est sans ambiguïté : le chien viverrin (qui ressemble au raton laveur), le vison d'Amérique et le raton laveur peuvent être piégés toute l'année et en tout lieu. Ils peuvent être détruits à tir sur autorisation individuelle délivrée par le préfet entre la date de clôture générale et la date d'ouverture générale de la chasse.

Selon les informations que nous avons recueillies, aucune exploitation (pour leur fourrure notamment) des ratons laveurs n'est organisée : une fois morts, ils sont expédiés à l'équarrissage.

JEAN-MICHEL FRANÇOIS

La mascotte des militaires américains

Le raton laveur du continent américain fut naguère introduit en Europe, notamment en URSS et en Allemagne, pour sa fourrure. Mais son expansion dans nos contrées du nord-est de la France est due aux militaires américains qui en avaient fait leur mascotte... qu'ils n'ont pas ramenée chez eux en quittant la base de Laon-Couvron en 1966. C'est la raison pour laquelle l'Aisne est aujourd'hui le département le plus colonisé par les ratons laveurs.

Ces animaux se sont ensuite répandus dans l'Oise, la Marne et les Ardennes, ainsi qu'on pouvait le lire dans le magazine « faune sauvage » en 2014, une revue de l'ONCFS (Office national de la chasse et de la faune sauvage) qui parle d'un « noyau picard » en constant développement. Nos départements ne sont plus les seuls concernés depuis quelques années : les ratons laveurs sont observés en Auvergne, dans le Sud-Ouest, dans les Pyrénées-Atlantiques, l'Alsace et la Lorraine, etc. Un raton laveur vit une douzaine d'années, mesure 80 centimètres de long en moyenne, pèse en principe

moins de dix kilos mais certaines bêtes atteignent les 15 kilos. La portée d'une femelle compte de deux à cinq petits.



MONTGRU-SAINT-HILAIRE

Éoliennes, l'enquête publique démarre en septembre

Une enquête publique commence le 5 septembre dans le cadre d'un nouveau projet éolien impliquant deux mâts sur le territoire du village.

Quatre éoliennes supplémentaires pourraient s'ajouter à toutes celles prévues dans le sud de l'Aisne dans les années à venir, deux dans le Soissonnais, à Montgru-Saint-Hilaire, et deux dans le village limitrophe de Latilly, dans le sud de l'Aisne. Une enquête publique débute ainsi le 5 septembre.

C'est la société Parc éolien de Montelu (Valéco) qui demande l'autorisation d'exploiter. Philippe Lévêque, le maire de Montgru-Saint-Hilaire, rappelle d'ailleurs que cette idée est née il y a plusieurs années déjà. « L'avantage du projet : on ne crée aucun chemin supplémentaire puisque les éoliennes seront situées en bordure d'une route privée déjà existante », signale-t-il en outre.

L'avis de l'autorité environnementale sur l'étude d'impact et l'étude dangers est beaucoup moins favorable puisque la synthèse note, entre autres, un « impact attendu sur les chiroptères » (chauve-souris NDLR) et indique que « l'étude ne justifie pas la bonne intégration du projet dans le contexte éolien et le maintien d'espaces de respiration paysagères ».

L'Association pour la promotion



L'ensemble du site envisagé couvre Montgru-Saint-Hilaire mais aussi Latilly. Illustration

et la préservation des paysages et de l'environnement du Soissonnais veille, elle, à faire connaître le plus largement possible le déroulement de l'enquête publique, ce qui laisse entendre qu'elle attend une mobilisation de la population.

Celle-ci pourra faire connaître ses observations auprès du com-

missaire-enquêteur lundi 5 septembre et samedi 24 septembre de 9 à 12 heures ainsi que jeudi 6 octobre de 15 à 18 heures. Des permanences seront également tenues à Latilly mercredi 14 septembre de 9 à 12 heures et vendredi 30 septembre de 16 à 19 heures.

LAURENCE PICANO

L'interdiction du burkini sur les plages, la polémique de l'été

Hier, le Premier ministre Manuel Valls a apporté son soutien aux maires, principalement de droite, qui ont interdit le port du burkini sur les plages de leur commune.

En soutenant les maires qui ont pris un arrêté contre le port du burkini sur les plages, Manuel Valls se veut fidèle à son image de défenseur des « valeurs de la République », au risque de susciter l'hostilité d'une partie de la gauche. « Je comprends les maires qui, dans ce moment de tension, ont le réflexe de chercher des solutions, d'éviter des troubles à l'ordre public », a affirmé le Premier ministre dans un entretien hier au journal *La Provence*. « Je soutiens donc ceux qui ont pris des arrêtés, s'ils sont motivés par la volonté d'encourager le vivre ensemble, sans arrière-pensée politique ».

Derrière le burkini, tenue de plage couvrant le corps et la tête des femmes, il y a, selon Manuel Valls, « l'idée que par nature les femmes seraient impudiques, impures, qu'elles devaient donc être totalement couvertes ». « Ce n'est pas compatible avec les valeurs de la France et de la République. Face aux provocations, la République doit se défendre », martèle le Premier ministre.

« La réglementation générale des prescriptions vestimentaires ne peut être une solution »
Manuel Valls

« Mais il n'a rien d'autre à faire, le Premier ministre de notre pays ? » s'est insurgé Olivier Dartigolles, porte-parole du PCF, pour qui Manuel Valls, « en suivant les pas d'une droite très radicalisée qui court après le Front National, joue un jeu très dangereux ». « D'une certaine manière, il fait le jeu des terroristes, puisque c'est très précisément ce que veulent les terroristes, la guerre de religion, les tensions permanentes, le basculement vers la guerre civile », a-t-il accusé.

Le député PS « réformateur » Pascal Terrasse s'est pour sa part dit « sur-



Les maires de plusieurs communes françaises ont interdit le burkini (tenue de bain islamique) sur leurs plages. Illustration AFP

Le burkini, une apparition récente

D'OU VIENT LE BURKINI ? Contraction de « bikini » et « burqa », le burkini est un costume de bain qui enveloppe l'ensemble du corps, des cheveux jusqu'aux chevilles. Son invention est attribuée à l'Australienne Aheda Zanetti, qui a lancé sa gamme de tenues pratiques pour le sport et « religieusement correctes » en 2003. En Australie, où la plage est une véritable « culture », il y avait « un vide qu'il fallait combler », expliquait-elle en 2007.

QUAND EST-IL ARRIVÉ EN FRANCE ? Le blogueur musulman « orthodoxe » Fateh Kimouche, spécialiste de l'économie islamique, estime que le burkini a fait son apparition en France autour de 2008. Il est désormais accessible sur les sites de vente en ligne de « mode islamique », mais reste peu répandu sur les plages. Fateh Kimouche parle de phénomène « impossible à chiffrer », et très minoritaire parmi les musulmanes.

QUEL MARCHÉ REPRÉSENTE-T-IL ? La créatrice des burkinis australienne Aheda Zanetti dit avoir été surprise du succès de ses burkinis, qui se vendent, selon ses déclarations à la presse, partout dans le monde. Mark Spencers, qui a lancé cette année deux modèles de burkini, assure avoir

épuisé tous ses stocks. « La France accuse un retard sur la mode islamique », estimait en mars Hélène Agéilas, créatrice de la marque Fringadine, qui vend des vêtements longs typiques de la « mode pudique ». Pourtant, « il y a une réelle demande des femmes », soulignait-elle, citant une étude selon laquelle le marché mondial de la mode islamique, évalué par un cabinet à 230 milliards de dollars en 2014, pourrait atteindre plus de 320 milliards en 2020.

QUE DIT LE CORAN ? Dans le livre sacré des musulmans, explique Franck Fregosi, spécialiste de l'Islam, « il y a des éléments relatifs aux règles de pudeur, mais pas de codification ». Si plusieurs versets du Coran mentionnent le voile, son port n'est pas explicitement exigé, et les avis divergent quant à l'interprétation des textes.

QUE DIT LA LOI FRANÇAISE ? Le burkini ne cache pas le visage. Comme le voile, il est donc autorisé en France dans les lieux publics. Seul le voile dissimulant le visage (niqab) est proscrié dans l'espace public depuis 2011. Les municipalités qui ont récemment pris des arrêtés prohibant le burkini ont mis en avant le risque de « troubles à l'ordre public » dans le contexte de menaces d'attentats.

pris de voir à quel point le Premier ministre soutient les maires, sans que le conseil d'État ou même la loi soient venus dire si cette décision était conforme à notre Constitution ». « Sa parole n'engage que lui, je ne suis pas certain qu'elle puisse engager le Parti socialiste », a-t-il estimé. Jugeant que le « Premier ministre seul ne peut pas donner le "la" de la politique laïque de la France », il a appelé à un débat « sans hystérisation ». M. Terrasse a aussi reconnu qu'il y a deux conceptions de la laïcité au sein du PS, « une conception libérale et une conception ultra-réstrictive ».

« Une position courageuse »

À droite, le député LR Thierry Solère s'est « réjoui » que Manuel Valls comprenne la position des maires qui ont pris des arrêtés d'interdiction du burkini sur la plage, mais a aussi appelé le gouvernement à agir. « Que la justice fasse respecter l'interdiction de la burqa et que demain le gouvernement engage l'interdiction de ces habits, et surtout qu'il la fasse respecter », a-t-il lancé sur Europe 1. Sur Twitter, Éric Cloutier a salué « une position courageuse », mais souligné que « les paroles ne peuvent suffire pour combattre le communautarisme ».

Le Premier ministre n'entend cependant pas légiférer : « Je ne crois pas qu'il faille légiférer en la matière : la réglementation générale des prescriptions vestimentaires ne peut être une solution. » « Avant de penser à légiférer, nous ferons appliquer la loi interdisant le port du voile intégral dans l'espace public », a dit celui qui, par ailleurs, s'était dit, au printemps, favorable à une interdiction du voile à l'université. Selon lui, « les autorités musulmanes doivent aussi condamner le voile intégral, condamner les actes de provocation qui créent les conditions d'une confrontation ».

Manuel Valls a en outre apporté son soutien à Jean-Pierre Chevènement, pressenti pour prendre la direction de la Fondation pour l'Islam de France et qui a invité lundi les musulmans à la « discrétion ».

MIEUX COMPRENDRE LA POLÉMIQUE

- Le burkini est une tenue de plage couvrant le corps et la tête portée par certaines femmes musulmanes.
- Plusieurs villes côtières

de France ont pris des arrêtés pour interdire le burkini : Cannes, Mandelieu-La Napoule, Sisco, Villeneuve-Loubet, Cap-d'Ail, Leucate, Le Touquet...

LE CHIFFRE

3 femmes ont reçu une amende de 38 € à Cannes, la week-end dernier, pour s'être baignées en burkini.

LA PHRASE

« La situation s'envenime. Des communautés sont montées les unes contre les autres. (...) Nous irons devant les juridictions locales dans toutes les villes où des arrêtés ont été pris. »

Marwan Muhammad, du Collectif contre l'islamophobie en France

La primaire à droite va s'accélérer

Nicolas Sarkozy, actuellement en vacances au Cap Nègre (Var), sera de retour lundi à son bureau au siège des Républicains à Paris. Selon les statuts définis par la haute autorité de la primaire, il doit se déclarer au plus tard le jeudi 25 août, soit quinze jours avant le dépôt des candidatures (9 septembre). La déclaration pourrait être faite « mercredi (24 août) ou jeudi (25) », selon un sarkozyste, et peut-être se dérouler lors d'une « rencontre » publique et dans un format « le plus surprenant possible », promet-on dans l'entourage du futur candidat. Nicolas Sarkozy, qui quittera définitivement la présidence des Républicains dès qu'il se sera déclaré, va rejoindre les douze candidats déjà en piste pour cette pré-présidentielle, programmée les 20 et 27 novembre. Ils seront toutefois beaucoup moins à pouvoir effectivement se présenter le 9 septembre, vu le

nombre requis de parrainages pour finaliser leur démarche (250 élus dont au moins vingt parlementaires, et 2 500 adhérents).

« Le match se joue clairement entre Sarkozy et Juppé »

Outre M. Sarkozy, qui collectionne les soutiens depuis plusieurs semaines, trois autres candidats ont réuni les signatures requises : les anciens Premiers ministres Alain Juppé et François Fillon, ainsi que Bruno le Maire. Jean-François Copé devrait également avoir le compte. Jean-Frédéric Poisson, président du Parti chrétien-démocrate, n'a à ce titre pas besoin des parrainages et est donc assuré de concourir. Pour les autres candidats (Nathalie Kosciusko-Morizet, Nadine Morano, Hervé Mariton, Jacques Myard, Didier Geoffroy, Henri Guaino, Frédéric Lefebvre), c'est plus problématique. NKM, qui écume

depuis le 9 août le littoral atlantique à la recherche des précieux sésames, a reçu dimanche à Hossegor le soutien de M. Juppé pour les obtenir.

Les Sarkozystes l'assurent, « le match se joue clairement entre Sarkozy et Juppé », d'autant qu'avec les attentats, « l'offre électorale de Sarkozy sur les questions régaliennes de sécurité, d'identité, de lutte contre le terrorisme, répond parfaitement à la demande des électeurs de droite. Sur tous ces sujets, Juppé leur paraît plus décalé », affirme l'un d'entre eux. Dès la déclaration de candidature de M. Sarkozy, Laurent Wauquiez, numéro deux du parti, deviendra président par intérim. « Éric Woerth resterait secrétaire général et deviendrait numéro deux », explique le président de la région Auvergne-Rhône-Alpes, qui compte bien continuer à faire tourner la boutique pendant la campagne présidentielle.

L'ÉDITORIAL DE MICKAËL TASSART



Coude-à-coude à gauche de la gauche

Benoît Hamon mardi, Arnaud Montebourg dimanche. Pour l'aile gauche de la gauche, le chemin qui mène à la primaire du Parti socialiste risque autant la saturation que l'autoroute du soleil dans le sens des retours en cette fin de vacances d'été. Les deux jeunes loups du PS ajoutent leurs noms à ceux de Marie-Noëlle Liemann et Gérard Filoche qui ont déjà annoncé leur candidature à la primaire du Parti socialiste pour l'élection présidentielle de 2017.

N'en jetez plus ! D'autant que Jean-Luc Mélenchon et Europe Écologie Les Verts entendent aussi porter la voix d'une gauche affranchie du social-libéralisme et de la rose.

L'offre est déjà pléthorique. S'ils profitent des vacances de la classe politique pour occuper le champ médiatique, Benoît Hamon et Arnaud Montebourg, les plus en vue pour tenir tête à François Hollande, savent pertinemment que l'un d'eux est de trop, mais que le rescapé aura besoin

du soutien du recalé pour parvenir à ses fins. Les destinées des deux trublions du PS semblent liées depuis que Benoît Hamon a démissionné de son poste de ministre de l'Éducation après avoir affiché son soutien à Arnaud Montebourg, fraîchement débarqué du ministère de l'Économie et du Redressement productif.

Mais pourquoi se lancer à deux et presque en même temps dans la bataille ? Volonté d'exister ? De prendre date pour le coup d'après ? Ces candidatures à foison à gauche de la gauche risquent d'être à l'image de l'action des frondeurs : diffuse et au final, sans effet.

Si le nombre de candidats permet de mesurer la frustration et la rancœur des socialistes au crépuscule d'un quinquennat décevant, la multiplication des candidatures risque de rendre le message inaudible et de coller aux protagonistes l'étiquette d'opportuniste et de carriériste. L'électorat socialiste n'est pas près d'y voir clair.